287569 - Les anges gardiens et la sagesse qui sou tend leur existence

question

J’ai lu un poème qui semble dire ceci:

Allah! Puisque Tu es plus prêt de nous que notre vaine jugulaire, pourquoi poster sur nos épaules des anges pour recenser nos actes? Ces propos me semblent véhiculer une remise en cause des plans et décrets divins. Qu’en pensent les ulémas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement , observateur , vigilant sont des adjectifs qui qualifient les anges chargés de noter tous les actes de l’humain, bons ou mauvais. Ces qualificatifs s’appliquent réellement à chacun des anges postés à droite et à gauche de chacun de nous. Ils sont touts les deux observateurs et vigilants.

Allah le Puissant et Majestueux a dit: Nous avons effectivement crée l’homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa vaine jugulaire.Quand les deux , recueillants , assis à droite et à gauche, recueillent. Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l’inscrire (Coran, 50:16-18)

Deuxièmement, Allah le Très-haut est l’Arbitre équitable, le Doux, le Bien informé.La perfection de Sa justice passe par la multiplicité des témoins qui observent les fidèles serviteurs. Allah demeure le plus important témoin comme Il le dit : Certes, Allah témoigne de toute chose. (Coran,22:17) Allah le Puissant et Majestueux fait des anges des témoins. Il fait même des hommes des témoins sur eux-mêmes: Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses , chastes (qui ne pensent même pas à commettre la turpitude) et croyantes sont maudites ici-bas comme dans l’au-delà ; et ils auront un énorme châtiment. Le jour où leurs langues , leurs mains et leurs pieds

témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ce jour-là, Allah leur donnera leur pleine et vraie rétribution, et ils sauront que c'est Allah qui est le Vrai de toute évidence (Coran, 24:23-25). Le Très-haut dit encore: Le jour où les ennemis d'Allah seront rassemblés en masse vers le Feu…Puis on les poussera (dans sa direction) Alors , quand ils y seront, leur ouïe, leurs yeux et leurs peaux témoigneront contre eu de ce qu'ils ouvraient. (Coran,41:19-24)

Anas ibn Malick raconte: « Nous étions en compagnie du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Il se mit subitement à rire avant de nous dire:

- Savez-vous pourquoi j'ai ri?

- Allah et Son messager le savent mieux.

- C'est à cause de ce dialogue entre Allah et Son fidèle serviteur. Ce dernier lui dit: Maître! Ne m'as-tu protégé contre l'injustice? -Si.- Je n'accepte aujourd'hui aucun témoin autre que moi-même. - Ton propre témoignage et celui des nobles scriptes suffisent aujourd'hui.

Ensuite, on lui ferme la bouche et donne à ses autres organes l'ordre de parler. Les organes s'expriment librement . Et puis, le concerné leur dit: éloignez -vous de moi. Je n'avais fait que vous défendre! (Rapporté par Mouslim, 2969).

Al-wazir , Ibn Houbayrah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Fait parti les leçons à tirer de ce hadith la mise en évidence de l'équité avec laquelle Allah le Transcendant traite avec Ses fidèle serviteurs. Cette équité s'illustre dans une affaire qu'Il aurait pu trancher après les dépositions de témoins intègres contestés par un défenseur dont Il pourrait démontrer devant tout le monde la fausseté des arguments (Au lieu de le faire Lui-même), Allah le Transcendant laisse parler les organes du jugé pour attester ce qu'il a nié et confirmer les dires des témoins. Si le malheureux jugé avait bénéficié de l'assistance divine , il aurait avoué pendant qu'il en était temps, par gratitude envers Allah. Il n'aurait pas cumulé la commission de ce qu'il ne lui était permis de faire et la négation de ce qu'Allah le Puissant et Majestueux sait vrai, et l'ignorance du fait qu'Allah est capable de dévoiler tout qui est caché. Aussi a-t-il cumulé désobéissance, mensonge et ignorance à propos de son Maître.

Les propos : Ton propre témoignage et celui des nobles scrutes suffisent aujourd'hui. indiquent qu'Allah a fait parler ses propres organes pour confirmer la déposition des témoins. Il n'en doutait aucunement mais il voulait la rendre plus parfaite. » Extrait de al-Ifsah an maaani as-sihah (5/401)

En somme, Allah l'Auguste est un Arbitre équitable; Il ne juge pas Ses fidèles serviteurs en fonction de ce qu'il sait d'eux en fait de croyance ou de mécréance. Au contraire, Il recense leurs actes , les fait attester par Ses nobles anges, inscrit dans leurs registres tout ce qu'ils ont fait , bon ou mouvais , leur remet leurs registres respectifs en guise de preuve et fait appel à Ses nobles anges scribes pour confirmer les actes de Ses fidèles serviteurs. Il agit ainsi pour montrer son impartialité et faire concorder les témoignages de sorte que nul ne disposera d'une preuve devant le Maître des mondes. Sous ce rapport, Allah le Très-haut dit: Et ceux qui discutent au sujet d'Allah, après qu'il a été répondu à (Son appel) leur argumentation est auprès d'Allah sans valeur . Un colère tombera sur eux et ils auront un dur châtiment. (Coran,42:16) Pour en savoir davantage, voir les réponses données à la question n°148026 .

Allah le sait mieux.